

**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE MERCREDI 12 AOÛT 2020 À 11 H 16 PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE**

Sont présents à cette visioconférence :

Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé  
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée  
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville  
Dany Brousseau, maire de Petite-Vallée

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Bruno Bernatchez, directeur général

**1. RÉSOLUTION 20-114 – DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2020**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 11 h 16.

**3. RÉSOLUTION 20-115 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2020**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 août 2020 soit et est adopté tel que déposé, le tout devant se lire comme suit :

1. Déroulement de la séance du 12 août 2020
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 août 2020
4. Analyse de conformité – Règlement 1156-11-43 amendant le règlement de zonage 1156-11 de la ville de Gaspé
5. Analyse de conformité – Règlement 1156-11-44 amendant le règlement de zonage 1156-11 de la ville de Gaspé
6. Fonds régions et ruralité, volet 3 : projet Signature innovation des MRC – Autorisation de déposer une demande d'aide financière
7. Levée de la séance

**4. RÉSOLUTION 20-116 : ANALYSE DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1156-11-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1156-11**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de de Gaspé a adopté le règlement 1156-11-43 le 20 juillet 2020;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1156-11-43;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1156-11-43;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

**5. RÉSOLUTION 20-117 : ANALYSE DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1156-11-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1156-11**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de de Gaspé a adopté le règlement 1156-11-44 le 20 juillet 2020;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1156-11-44;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1156-11-44;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

**6. RÉSOLUTION 20-118 : FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 3 :  
PROJET SIGNATURE INNOVATION DES MRC – AUTORISATION DE  
DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la confirmation de l'enveloppe financière accordée par le MAMH à la MRC dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que cette enveloppe représente 1 077 100 \$ sur 5 ans, soit 215 420 \$ annuellement pour 2020-2024;

CONSIDÉRANT que la MRC peut utiliser jusqu'à 50 000 \$ provenant de cette somme pour l'élaboration du devis de projet;

CONSIDÉRANT la résolution # 20-104 déclarant l'intérêt de la MRC à signer une entente avec le MAMH;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général de la MRC à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité et à signer tout document relatif à cette demande.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Dany Brousseau, la séance est levée à 11 h 19.

---

Daniel Côté  
Préfet

---

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général